

The logo for ANR (Agence Nationale de la Recherche) features the letters 'ANR' in a large, white, serif font. To the left of the letters is a decorative graphic of overlapping triangles in various shades of blue and orange.

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE



Appel à projets ERA-NET Cofund ERA HDHL

Edition 2018

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets transnational (édition 2018) sur la corrélation entre le régime alimentaire et l'épigénome et leur impact sur la santé humaine dans le cadre de l'ERA-NET ERA-HDHL.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.healthydietforhealthylife.eu/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

12/04/2018, 16h00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Coordinatrice d'ERA-HDHL

Dr. Martine Batoux

+33 1 73 54 81 40

Chargé(e) de projet scientifique ANR

Dr. Ingrid Pfeifer

+33 1 78 09 80 22

JPI-HDHLCalls@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND ERA-HDHL.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

L'ANR s'associe à l'ERA-NET ERA-HDHL pour lancer un deuxième appel à projet (AAP) transnational dans le domaine "collaborative research projects that gain a better understanding of the diet-epigenome relationships and their effect on human health". Cet AAP associe 10 pays: l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, la France, l'Israël, la Lettonie, les Pays-Bas, la République d'Irlande, la République Tchèque et le Royaume-Uni.

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des projets transnationaux de recherche collaborative qui permettent de mieux comprendre les relations entre l'alimentation et l'épigénome et la santé humaine. Les propositions doivent porter sur l'alimentation et l'épigénome et couvrir l'un des domaines suivants:

- Établir les relations de cause à effet entre l'alimentation et l'épigénome et la santé métabolique, y compris les mécanismes moléculaires et cellulaires, la réversibilité des modifications épigénétiques et leurs effets à long terme lorsque cela est possible;
- Identifier les facteurs de risque et les modifications épigénétiques précoces impliquées dans le développement des maladies métaboliques;
- Les effets épigénétiques à travers la durée de vie et les générations (quand possible sur plusieurs générations);
- L'étude des facteurs modifiables (alimentation, effet combiné de l'activité alimentaire et physique, du microbiote, etc.) qui pourraient être impliqués dans la régulation épigénétique à des stades de vie critiques;
- L'effet de l'alimentation et de l'état nutritionnel sur l'environnement intra-utérin et son effet ultérieur sur l'épigénome fœtal et sur la santé ultérieure de l'enfant.

Les projets de recherche doivent également :

- être multidisciplinaires, réunissant des chercheurs en épigénétique, des scientifiques en nutrition et des scientifiques d'autres disciplines pertinentes.
- Les propositions doivent couvrir plusieurs approches, telles que:
 - Recherche sur les mécanismes des interactions entre les facteurs alimentaires et les changements épigénétiques et leurs conséquences fonctionnelles et physiologiques et leur influence sur la santé;
 - Recherche translationnelle pour établir des liens de causalité de l'effet de l'alimentation sur l'épigénome et des preuves de concept afin de développer des stratégies efficaces pour améliorer la santé.
- Les propositions devront porter sur des études humaines; cependant, des études animales et in vitro peuvent être incorporées dans le cas d'analyse qui ne peuvent être réalisées chez l'homme.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en une étape avec une phase de réfutation. Les propositions et commentaires doivent être rédigés en anglais et doivent être soumis au JCS par le coordinateur à travers d'un système de soumission électronique disponible sur le site de la JPI HDHL. Aucun autre moyen de soumission ne sera accepté.

<http://www.healthydietforhealthylife.eu/>

La date limite de dépôt des dossiers sur le site de soumission est fixée au **12/04/2018 à 16h00 (CET)**.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

Un déposant (i.e. chercheur) **ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre du Plan d'action 2018** (tous appels confondus) soit au maximum : une coordination et 2 partenariats ou 3 partenariats. Toutes les propositions qui seraient déposées en ne respectant pas cette règle sont inéligibles (comme pour l'AAPG).

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2018.

- Caractère complet

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

- Données de base du projet:
 - Titre et acronyme.
 - Durée du projet.

- Budget total demandé.
- Modules sélectionnés.
- Mots-clés.
- Résumé du projet.
- Noms (PI) et affiliations des partenaires participant au projet (dont le coordinateur).
- Description du projet:
 - Contexte et état de l'art dans le domaine et résultats préliminaires obtenus par les membres du consortium.
 - Description des objectifs.
 - Plan de travail.
 - La description des biobanques et cohortes utilisées dans le projet, la description des expertises du consortium incluant la valeur ajoutée de la collaboration internationale.
 - Impact potentiel et exploitations attendues du projet.
 - La stratégie de management des données
 - Questions d'éthiques de la proposition de projet.
 - Liste de références.
- Plan financier global et de chaque partenaire.
- Bref CV des partenaires.

Il est indispensable de respecter les indications et limitations indiquées dans les « Guidelines for Applicants ».

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

L'ANR financera exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.

Le coordinateur s'il est français doit appartenir à un organisme de recherche publique.

L'ANR dispose d'un financement maximum par partenaire pour cet AAP: chaque équipe de recherche peut être financée avec un montant maximum de 300 000 € pour un coordinateur français et de 250 000 € pour un partenaire français. Il y a un montant minimum par partenaire: 15 000 €.

Les essais cliniques ne sont pas financés par l'ANR.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND ERA HDHL édition 2018 :

- Seuls les projets transnationaux seront financés.
La condition suivante s'applique à la composition des consortiums:
 - Minimum de 3 partenaires de 3 pays participants. Ces trois partenaires devraient être admissibles au financement de l'une des organisations participantes.
 - Pas plus de 2 partenaires peuvent être originaires du même pays.
 - Maximum de 6 partenaires (y compris les chercheurs qui participent en tant que collaborateurs, voir ci-dessous la condition pour les collaborateurs).

Des chercheurs ou des organisations internationales peuvent participer à des projets en tant que collaborateurs dans cet appel. Les conditions suivantes s'appliquent aux collaborateurs:

- Une valeur ajoutée claire pour le projet de recherche devra être démontré dans l'application.
 - Sécuriser le financement propre à la participation avec des preuves claires dans la proposition que cela est déjà en place.
- Cependant, La majorité des membres du consortium devraient être éligibles au financement par les pays participants.

Le financement sera attribué pour une durée de trois ans maximum (durée commune à tous les partenaires du consortium). Les études doivent être finalisées dans les 3 ans de la période de financement de l'AAP et au plus tard en été 2022 avant la fin de l'ERA HDHL. Seules les parties de l'étude proposée qui répondent à l'objectif de l'AAP seront financées.

4. EVALUATION

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND ERA HDHL JTC2018 prend la forme d'une procédure en une étape :

- examen au niveau national.
- examen international unique par les pairs.

4.1 CRITERES D'EVALUATION

Les trois critères d'évaluation des propositions sont les suivants :

- Excellence ;
- Impact potentiel ;
- Qualité et efficacité de la mise en œuvre.

Les détails des critères d'évaluation sont disponibles dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.3 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.4 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des agences membres participant à l'AAP de l'ERA-NET COFUND ERA HDHL édition 2018.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'AAP ERA-NET Cofund ERA HDHL JTC2018 et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.